



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six le 5 janvier à 18h45

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 22/12/2025

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Bernadette PELISSIER, Valérie GAGNE Thierry SOLEILHAC, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE Serge ABOULIN, Christine SIMON Gilles AUDRAS Roland SEUX Sabine JOUVHOMME Denis CLAMENS.

Excusés :

Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY

Secrétaire de séance : Laetitia PRADINES

OBJET : Demande de subvention au titre du Fonds Vert – Renaturation des villes et villages – Phase 1 : abords de la mairie et du pôle santé

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Blavozy a engagé, fin 2022, une réflexion globale sur la requalification de la traversée du bourg et des principaux espaces publics, visant à améliorer le cadre de vie, l'attractivité du centre-bourg et la qualité environnementale des aménagements.

Compte tenu de l'ampleur du projet, celui-ci a été structuré en plusieurs phases :

- **Phase 1** : abords de la mairie et du pôle santé ;
- **Phases 2 et 3** : parvis de l'église et rue de la Chareyre ;
- **Phase 4** : rue du Charron (reportée à ce stade) ;
- **Phase 5** : rue de l'Arkose.

Pour rappel :

- La **phase 1** a fait l'objet d'un financement au titre de la DETR 2023, accordé par délibération n°2022-101 du 28 novembre 2022 ;
- Les **phases 2 et 3** ont été intégrées à une demande de DETR 2025 (délibération n°2024-96 du 19 décembre 2024) ;
- La **phase 5** fait l'objet d'une demande de DETR 2026.

D'autres financements ont également été sollicités auprès de la Région, du Département, du programme LEADER et au titre du Fonds Vert, afin d'accompagner ce projet global de requalification de l'espace public en centre-bourg.

Monsieur le Maire précise que la phase 1 ayant déjà bénéficié d'un financement au titre de la DETR 2023, il est nécessaire d'engager les dépenses correspondantes dans des délais compatibles avec les exigences attachées à cette subvention, afin d'en sécuriser le versement.

L'inscription de cette phase dans le dispositif **Fonds Vert – Renaturation des villes et villages** vise ainsi à permettre le lancement opérationnel de cette opération structurante dans les meilleurs délais, tout en assurant l'équilibre financier global du projet.

Rappel du coût estimatif du projet global (hors phase 4)

DEPENSES		RECETTES		
Coût estimé travaux HT	744 818,05 €	DETR 2023	78 973,00 €	7%
Maitrise d'oeuvre	74 481,81 €	DETR 2025	35 835,60 €	3%
Imprévus	40 964,99 €	DETR 2026	185 689,84 €	15%
Fonds de concours EP	210 000,00 €	CAP43	120 000,00 €	10%
travaux éclairage publique rue centrale	41 070,80 €	Fonds vert renaturation	92 900,91 €	8%
enfouissement BT rue centrale	67 406,89 €	Région AURA	102 619,57 €	9%
enfouissement Telecom rue centrale	28 113,87 €	LEADER	30 948,31 €	3%
		Autofinancement	559 889,19 €	46%
TOTAL	1 206 856,41 €	TOTAL	1 206 856,41 €	100%

Demande de subvention – Fonds Vert – Phase 1

La commune souhaite inscrire la **phase 1 – abords de la mairie et du pôle santé** dans le cadre du **Fonds Vert – Renaturation des villes et villages**, cette phase étant particulièrement représentative de la volonté communale de répondre aux objectifs environnementaux et de renaturation portés par ce dispositif.

Un dossier de demande de subvention a été déposé avant le **31 décembre 2025**. La présente délibération vient confirmer l'engagement de la commune dans cette démarche.

Plan de financement prévisionnel – Phase 1

DEPENSES		RECETTES		
Coût estimé travaux HT	353 908.23€	DETR 2023	78 973.00€	19%
Maitrise d'oeuvre	35 390.82€	CAP 43	120 000€	29%
Imprévus	17 695.41€	Fonds Vert renaturation	101 748.61€	25%
		Autofinancement	106 272.84	26%
TOTAL	406 994.46€	TOTAL	406 994.46€	100%

Le projet sera inscrit au **budget primitif de l'exercice 2026**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel de la phase 1 – abords de la mairie et du pôle santé ;

- **SOLLICITE** une subvention au titre du **Fonds Vert – Renaturation des villes et villages** à hauteur de **101 748,61 €** ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier complet de demande de subvention et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération

Le Maire,

Franck PAILLON



A blue circular stamp of the Mairie de Blavozy (Haute-Loire) is crossed out by a large black signature.

Le secrétaire de séance,

Laetitia PRADINES



A blue circular stamp of the Mairie de Blavozy (Haute-Loire) is crossed out by a large black signature.

Fait et délibéré le 05/01/2026
Pour extrait certifié conforme

